

## Extrait de registre des délibérations du comité syndical

JEUDI 8 AVRIL 2021

**DELIBERATION N° : 2021\_21**

**FINANCES LOCALES**  
*Adoption du Budget Primitif 2021*

*Nomenclature : 7.1.1.1*

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 8 avril à 9 h, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 29 mars 2021 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18**

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (9) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Evelyne GALINER (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Serge GILLI (12 voix), Éric BERRUS (12 voix), Robert CRAUSTE (12 voix).**

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (1) : Frédéric ROUGON.**

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (4) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Gilles DUMAS, Lucien LIMOUSIN (22 voix) à Pierre RAVIOL, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Régis VIANET, Fabien BOUILLARD (11 voix) à Robert CRAUSTE.**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)**

**Absent(s) excusé(s) (4) : Henri PONS, Gilles DONADA, Juan MARTINEZ, Jacky PASCAL.**

**PRESENTS : 9 titulaires + 1 suppléant = 10 délégués**

**POUVOIRS : 4 délégués**

**TOTAL : 14 VOTANTS SOIT 195 VOIX**

**Monsieur Régis VIANET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

**DELIBERATION N° : 2021\_21**

**RAPPORTEUR : M. RAVIOL**

**FINANCES LOCALES**  
**Adoption du Budget Primitif 2021**

Le budget primitif 2021 a été élaboré selon l’instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il tient compte des éléments présentés et votés lors de la présentation au rapport d’orientations budgétaires au comité syndical le 11 mars 2021.

Il tient compte des modifications des statuts du SYMADREM adoptés par délibération n°2019-60 du 20 décembre 2019 et approuvés par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 31 décembre 2019 qui se caractérisent essentiellement par le retrait des régions PACA et Occitanie et du département du Gard, du SYMADREM, et au transfert de la compétence GEMAPI des EPCI membres au SYMADREM à compter du 01/01/2020.

Il s’équilibre comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 145 005,00 €</b>	<b>4 145 005,00 €</b>
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>68 533 462,00 €</b>	<b>68 533 462,00 €</b>

Dans un souci de simplification et d’harmonisation, la participation aux travaux d’investissement des EPCI de la rive gauche, membres du SYMADREM fera désormais l’objet d’un appel de fonds sur l’exercice en cours pour les montants inscrits au budget primitif de l’année. Dans le cas où les montants perçus seraient supérieurs aux montants réellement dus sur les dépenses réalisées sur l’année N, le trop-perçu viendra en déduction des participations de l’année N+1.

L’appel de fonds se fera en deux temps : un premier appel de fonds sera effectué après vote du budget à hauteur de 50 % du montant inscrit au budget, le solde sera demandé en septembre.

La participation aux travaux d’investissement des EPCI de la rive droite, membres du SYMADREM ne fera pas l’objet d’un appel de fonds sur l’exercice 2021 et sur les exercices suivants. Conformément à la délibération n° 2020\_17 du 3 mars 2020, le solde de l’ensemble des opérations contractualisées avant le 1/01/2020 pour les EPCI de la rive droite sera couvert par le solde positif versé par le département du Gard avant le 01/01/2020.

Le financement du besoin de trésorerie du budget « section d’investissement » est assuré par des emprunts relais dont le montant est estimé à 16 M€ pour 2021, ainsi que par une ligne de trésorerie de 5 M€ et cela dans l’attente du versement des subventions.

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021 \_21**

Il est prévu de rembourser d'une part 7 687 M€ d'annuités en capital et d'autre part une partie des prêts relais par anticipation, pour un montant qui pourrait atteindre la somme de 25 686 M€, dans l'hypothèse de l'encaissement en 2021 de la totalité des subventions inscrites au budget.

**SECTION / FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2021	
		Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 828 300,00 €	/
12	Charges de personnel	1 477 000,00 €	/
65	Autres charges de gestion courante	26 230,00 €	/
66	Charges financières	618 405,00 €	/
67	Charges exceptionnelles	16 000,00 €	/
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €	/
·042	Dotations aux amortissements	144 070,00 €	/
·002	Résultat reporté	/	776 567,34 €
13	Atténuation de charges	/	10 000,00 €
74	Dotations et participations	/	3 033 687,34 €
75	Autres produits gestion courante	/	10 000,00 €
76	Produits financiers	/	261 750,32 €
77	Produits exceptionnels	/	53 000,00 €
78	Reprise de Provision	/	- €
<b>TOTAL</b>		<b>4 145 005,00 €</b>	<b>4 145 005,00 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021 \_21**

**SECTION / INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Ouvertures Crédits 2021	Reports	Ouvertures crédits 2021
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	5 697 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	444 290,00 €
13	Subventions d'investissement	/	/	/	21 719 820,66 €
16	Emprunts	/	33 373 187,00 €	12 000 000,00 €	4 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	32 920,00 €	3 076 394,00 €	/	/
21	Immobilisations corporelles	39 457,00 €	1 168 406,00 €	/	/
23	Immobilisations en cours	1 110 000,00 €	25 129 952,00 €	/	/
27	Autres Immobilisations financières	996 317,00 €	- €	/	687 412,00 €
-040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	144 070,00 €
-041	Opérations patrimoniales	/	3 606 829,00 €	/	3 606 829,00 €
SOUS / TOTAL		2 178 694,00 €	66 354 768,00 €	12 000 000,00 €	36 299 421,66 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020		/	/	/	20 234 040,34 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>68 533 462,00 €</b>		<b>68 533 462,00 €</b>	

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

### SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021 \_21

Après en avoir délibéré,

#### Le comité syndical :

- **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2021 joint à la présente et dont les principaux montants sont repris ci-dessus, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires,
- **DECIDE** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en « recettes et en dépenses », conformément aux tableaux ci-dessus,
- **DECIDE** que la participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive droite, membres du SYMADREM ne fera pas l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice 2021 et sur les exercices suivants. Conformément à la délibération n° 2020\_17 du 3 mars 2020, le solde de l'ensemble des opérations contractualisées avant le 01/01/2020 pour les EPCI de la rive droite sera couvert par le solde positif versé par le département du Gard avant le 01/01/2020,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM le jour, mois et an sus indiqués.

Signé par : Pierre RAVIOL  
Date : 14/04/2021  
Qualité : Président